

M. le Maire, Mmes les adjointes, M. le Président du Grand Nancy, M. le représentant du SMEA, chères adhérentes et adhérents, c'est un plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Je souhaite tout d'abord remercier la municipalité pour le soutien sans faille qu'elle nous accorde, tant pour la mise à disposition des locaux, que le support financier mais surtout pour l'accueil qu'elle et ses services réservent à nos demandes. Je remercie également les collectivités territoriales, particulièrement le Département et le Grand-Nancy qui contribuent au fonctionnement de Musicavillers grâce à une subvention, certes en diminution, mais toujours indispensable à notre équilibre financier.

L'exercice 2023/2024 a, pour reprendre une formule mais sans l'ironie qui l'accompagne souvent, « un bilan globalement positif ».

Le premier élément positif concerne l'évolution des effectifs de notre association. Le tableau joint analyse les effectifs et montre que :

- les effets de la double crise (Covid et dégât des eaux) se résorbent régulièrement. Il y a encore un petit déficit en ce qui concerne les adhérents musiciens adultes ; les effectifs d'enfants en éveil, initiation et formation musicale sont stables.
- l'intégration des classes de danse se passe bien. Elle représente une source de dynamisme fort pour l'association.

Pour rester sur ce dernier point, cet exercice est le premier où nous avons proposé deux représentations pour lesquelles l'accompagnement musical des danseuses et danseurs a été assuré en direct par des ensembles de MusicaVillers à l'occasion d'un spectacle « musique et danse » dédié et du « printemps des poètes » auquel nous avons été invités. Ils traduisent la volonté que MusicaVillers ne soit pas une simple juxtaposition de classes mais bien un lieu de formation et de pratique artistique qui favorise l'échange et la collaboration entre les différentes disciplines. Derrière ces spectacles qui peuvent sembler « évidents », il y a en fait un très gros travail : sélection des œuvres, répétitions des musiciens, enregistrements pour que les groupes de danse puissent répéter, répétitions communes. J'adresse mes remerciements à tous les adhérents et aux professeurs qui ont préparé ces manifestations et plus particulièrement à Christine et Vincent qui ont eu la lourde charge de coordonner celles-ci.

Comme par le passé, Musicavillers continue de s'impliquer dans le milieu musical et chorégraphique amateur local. Nous avons organisé des spectacles avec l'APEM de Laxou, l'école de musique de Vandœuvre et avec le conservatoire. Nous avons répondu aux invitations et invité le SMEA (Grand Nancy) et les groupes des MJC Desforges et Lillebonne. Nous avons organisé un concours de danse qui rassemble 10 écoles de danse de toute la Lorraine sur 2 jours. Vincent vous donnera plus de détails dans son rapport d'activité.

Musicavillers s'implique aussi dans la vie de la commune. Nous avons répondu aux sollicitations de la municipalité et des associations villaroises en participant à la fête de la musique, à la fête des vendanges, sur la scène et dans le parc, et au printemps des poètes.

Dans le litige prudhommal engagé par la professeure licenciée en 2022, nous avons reçu un jugement favorable en première instance : le conseil des prud'hommes a jugé que le motif économique était avéré et que la procédure de licenciement était conforme. En conséquence, il a débouté la plaignante. Ce jugement confirme que Musicavillers a une gestion sociale sérieuse, tant sur le fond que sur la forme. Depuis, elle a fait appel de ce jugement et déposé une nouvelle plainte pour harcèlement et exécution déloyale du contrat de travail. L'affaire n'est donc pas close. Notre avocat estime qu'il y a un risque que le juge d'appel donne partiellement raison à la plaignante mais que la seconde plainte a peu de chance d'aboutir. Dans tous les cas, ces procédures ont un effet sensible sur le bilan financier qui vous sera détaillé tout à l'heure.

Il me faut aborder un sujet d'inquiétude permanent pour une association : son CA ! Nous avons eu le très grand plaisir d'accueillir trois nouveaux membres à la dernière AG. C'est bien, mais nous sommes encore trop peu. Les rapports, moral, d'activité et financier, synthétisent à l'extrême et ne rendent pas justice à l'énorme travail que nécessite le fonctionnement d'une association qui verse 18 salaires tous les mois, accueille plus de 200 élèves et pratiquants chaque semaine, organise une vingtaine de concerts, galas et audition par an, gère les relations avec les collectivités locales et est un acteur majeur de l'éducation artistique sur l'ouest du Grand Nancy. L'apport du bénévolat est estimé à 1 500 heures, à comparer aux 1 600 heures annuelles d'un salarié. Ce chiffre peut sembler important, mais il est très loin de nous permettre de mener à bien tous nos projets, comme améliorer la communication avec les adhérents, augmenter notre présence dans la programmation culturelle villaroise ou chercher de nouvelles sources de financement. Une association ne vit que si ses adhérents s'y impliquent. Si vous le pouvez, venez nous rejoindre au Conseil d'Administration.

Pour conclure, je souhaite rendre hommage à deux personnes qui nous ont brutalement et inopinément quitté récemment. Olivier Airaud, premier adjoint au maire de Villers, à travers son intérêt pour les questions relatives à la jeunesse et à l'éducation a été un interlocuteur précieux pour notre association. Jacques Berthelin, vice-président de Musicavillers, s'est beaucoup investi dans la vie de l'association ; son énergie et son expérience ont grandement aidé Musicavillers à traverser les deux crises de 2020. Je vous propose d'observer une minute de silence.

Le président  
Jean-Pierre Jacquot